

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

Délibération
n° 2008.10. 95.B

**Médiathèque
d'agglomération -
Travaux de
préfiguration -
Réhabilitation du
bâtiment n°6 à Ruelle
sur Touvre : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - TRAVAUX DE PREFIGURATION - REHABILITATION DU BATIMENT N°6 A RUELLE SUR TOUVRE : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

Par délibération n° 25.B du 19 juin 2008, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de désamiantage et de déconstruction en vue de la réhabilitation du rez-de-chaussée du « Bâtiment 6 » du Site des Seguins situé sur le pôle technologique à RUELLE SUR TOUVRE. Ce bâtiment est destiné à accueillir l'équipe qui va travailler à la mise en place du fonds documentaire de la future médiathèque d'agglomération.

La réalisation des travaux d'aménagement de ce bâtiment nécessite de lancer une consultation allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Plâtrerie, Isolation, Menuiseries intérieures/extérieures, Carrelage, Faïence
- Lot 2 : Plomberie, Chauffage, Ventilation
- Lot 3 : Electricité
- Lot 4 : Revêtements Sols Souples
- Lot 5 : Peintures Intérieures

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les travaux sont estimés à 130 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 7 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
03 novembre 2008	12 novembre 2008